

Formation à la mobilité

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CMA NA
VALEGEAS Magali
06.77.85.89.69
24-cma-etd@cma-nouvelleaquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(vé) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Être conducteur de taxi, avoir sa carte professionnelle et souhaiter exercer dans un autre département.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire pourra solliciter l'obtention d'une autorisation d'exercice de la profession de conducteur de taxi auprès de la Préfecture du département dans lequel il souhaite exercer sa mobilité professionnelle. La formation porte sur deux modules d'approfondissement obligatoires : • Mieux connaître son territoire pour mieux renseigner ses clients, • Connaître et appliquer la réglementation locale.

Contenu et modalités d'organisation

JOUR 1 : PARTIE REGLEMENTATION LOCALE La Loi du 29 décembre 2016 : - Les impacts sur les conditions d'obtention de la carte professionnelle, - Les nouvelles instances, - Les Arrêtés préfectoraux sur la réglementation de l'exploitation des véhicules taxi dans le département souhaité en mobilité, - L'arrêté fixant les prix limites applicables au transport public de voyageurs par taxi automobile pour l'année en cours, - Les dispositifs réglementaires particuliers (sous plaque, règles de circulation régies par les communes). **JOUR 2 : PARTIE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE** - Présentation du territoire, - La Région Nouvelle Aquitaine, - Le département Cartographie, - La fiche d'identité : nombre d'habitants, de communes, élus principaux et représentants de l'Etat, - Les composantes géographiques (relief et points culminants, forêts, géologie, cours d'eau), - L'organisation politique et administrative : préfecture et sous-préfectures, communes, pays, cantons, communautés de communes, - Les caractéristiques et atouts du territoire, - Zoom sur les principales villes, - Les lieux d'éducation : universités, formation, - Les équipements culturels : musées, salles de spectacle, théâtres, - Les loisirs : plans d'eau, aires de loisirs, nautisme, golfs, croisières, - Les sites labellisés : « Plus beau village de France », « petites cités de caractère », « villes et pays d'art et d'histoire », - Les parcs et jardins, - Les édifices : châteaux, moulins, églises, abbayes, chapelles, - La gastronomie : spécialités, tables étoilées, - Les événements culturels et festivals, - Les personnalités liées au département.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

> **Attestation de fin de formation**

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00449523	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Coulounieix-Chamiers (24)	CMA FORMATION GUERET - CMA NA 23		Non éligible	FPC
00462639	du 03/06/2024 au 04/06/2024	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86		Non éligible	FPC
00462990	du 04/06/2024 au 05/06/2024	Poitiers (86)	CMA FORMATION POITIER - CMA NA 86		Non éligible	FPC

00512401du 19/11/2024 au
26/11/2024

Poitiers (86)

**CMA FORMATION
POITIER - CMA NA
86**Non
éligibleFPC**00552095**du 24/01/2025 au
25/01/2025Coulounieix-
Chamiers (24)**CMA NA**Non
éligibleFPC**00599474**du 20/06/2025 au
21/06/2025Coulounieix-
Chamiers (24)**CMA FORMATION
PERIGUEUX - CMA
NA 24**Non
éligibleFPC**00608225**du 24/06/2025 au
25/06/2025

Poitiers (86)

**CMA FORMATION
POITIER - CMA NA
86**Non
éligibleFPC